



Provence-Alpes-Côte d'Azur au prisme des 17 Objectifs de développement durable

Au regard des 17 Objectifs de développement durable définis par les Nations unies, Provence-Alpes-Côte d'Azur se positionne de façon variable par rapport au reste de la France. Sur le plan social, la population bénéficie notamment d'un bon accès aux soins. Le constat est plus mitigé en matière d'éducation et de logement. D'un point de vue environnemental, le niveau des émissions de gaz à effet de serre demeure élevé, notamment en raison des activités industrielles et énergétiques de la zone de l'étang de Berre. Dans la région, la valorisation des déchets ménagers et assimilés est également moins développée. Enfin, l'économie régionale conjugue un PIB par habitant élevé avec un haut niveau de chômage et des inégalités de répartition des revenus importantes.

Kendal Masson, Virginie Mora (Insee)

Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur N° 71 - Février 2021

De nouveaux indicateurs pour suivre les objectifs du développement durable

L'édition 2021 du « Tableau de bord du développement durable en Provence-Alpes-Côte d'Azur » s'appuie pour la première fois sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU (**encadré**). Comme au niveau national, les indicateurs qu'ils recouvrent peuvent être rattachés à des ambitions sociales, environnementales et économiques. Ils permettent de situer la région par rapport à la moyenne nationale et, le cas échéant, de mesurer le chemin parcouru.

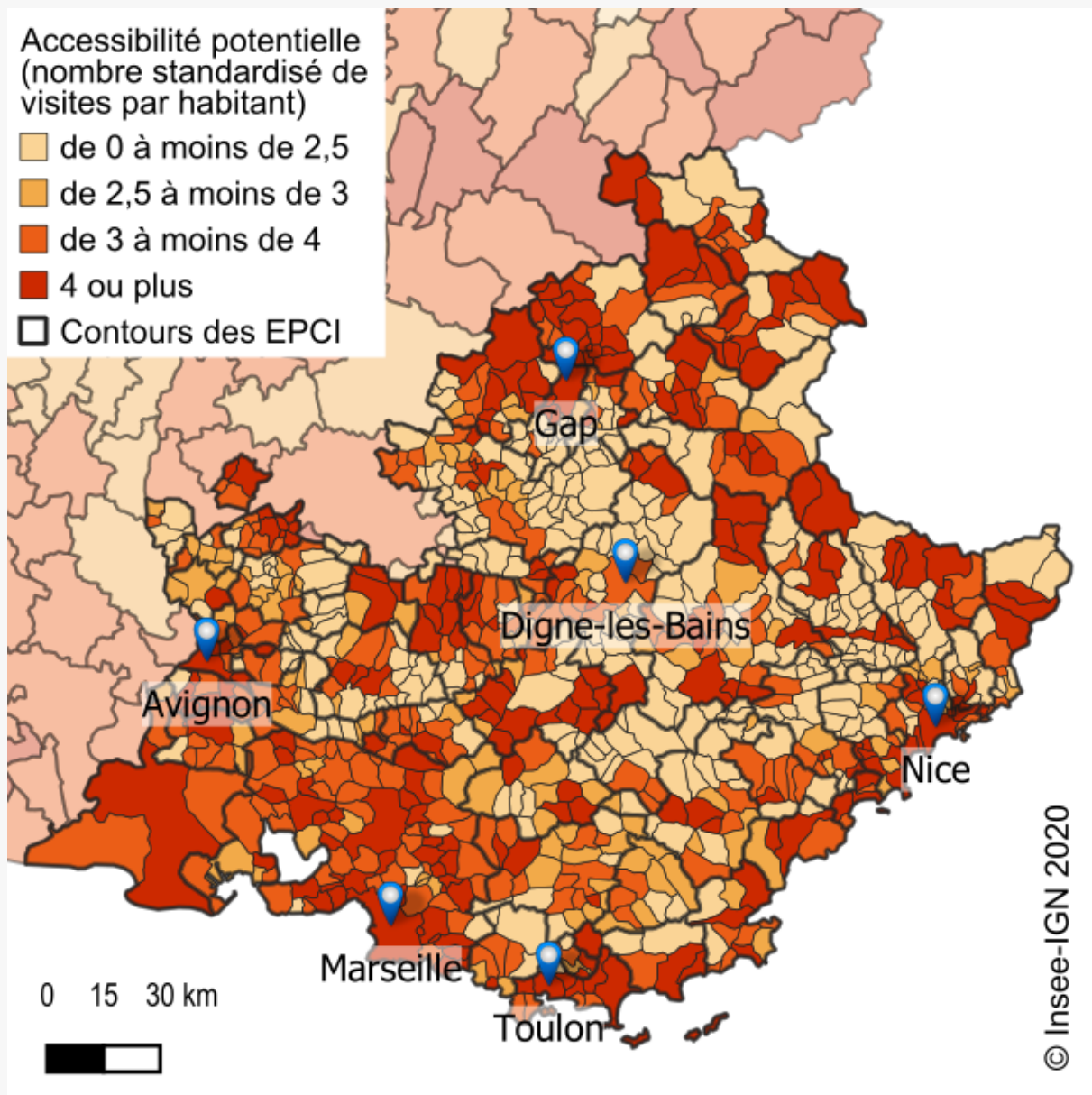
La santé, l'éducation et le logement, des enjeux majeurs pour le développement durable dans la région

Une partie des ODD relève d'enjeux sanitaires et sociaux.

Sur le plan de l'offre de soins, en médecine générale comme spécialisée, la région apparaît bien placée. Les indicateurs d'accessibilité à la médecine générale libérale sont favorables dans les Hautes-Alpes, de même que dans les zones urbanisées, comme les métropoles d'Aix-Marseille, de Toulon et de Nice (**figure 1**). Cette accessibilité est en revanche plus fragile dans plusieurs communes situées entre Digne-les-Bains et Gap, dans le Verdon et le Luberon et dans certaines communes de l'arrière-pays niçois. Entre 2015 et 2018, l'accessibilité de la médecine générale de ville s'est réduite dans la région, mais ce recul est moindre que celui observé en moyenne pour la France métropolitaine. Cette baisse d'accessibilité résulte d'une démographie médicale peu dynamique face à des besoins de soins croissants.

Figure 1 – Une bonne accessibilité à la médecine générale libérale dans les Hautes-Alpes et les territoires les plus urbains

Accessibilité potentielle aux médecins généralistes libéraux de moins de 65 ans en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018, par commune (en nombre standardisé de visites par habitant)



Lecture : en 2018, compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de la commune de Digne-les-Bains ont eu accès en moyenne à 3,2 consultations chez un médecin de moins de 65 ans par habitant.

Sources : SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS ; Insee, recensements de la population, distancier Métric ; traitements DREES

L'espérance de vie à la naissance dans la région est proche du niveau national. Néanmoins les décès pour cause de cancer sont plus fréquents dans la région qu'en France métropolitaine, la population régionale étant plus âgée qu'ailleurs.

En revanche, concernant l'accès à une éducation de qualité, la région se distingue par un nombre important et croissant de jeunes de 16-17 ans en difficulté de lecture (11,7 % en 2017, + 2,8 point par rapport à 2009). La part des 20-24 ans qui ont quitté sans diplôme le système éducatif est elle aussi élevée (19 %, contre 17 % en France métropolitaine). L'écart sur ce plan avec le niveau national s'est toutefois légèrement réduit en dix ans.

En matière d'inégalités entre les sexes, les résultats régionaux sont contrastés. L'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes est supérieur à la moyenne métropolitaine (- 9 points contre - 7 points). En revanche, les écarts entre la part de travail à temps partiel des hommes et celle des femmes sont plus faibles qu'ailleurs, de même que les différences de salaire horaire moyen, à catégorie d'emploi donnée.

Enfin, avec une majorité de sa population concentrée sur la bande littorale, la région pâtit du plus fort taux de suroccupation des logements observé en province (13 % en 2017 contre 7 % en France de province). Les progrès enregistrés dans ce domaine en une décennie sont, en outre, moins nets qu'ailleurs. De même, la part des logements sociaux demeure inférieure à la moyenne de France métropolitaine (13,6 % contre 17,0 %), même si l'écart s'est légèrement réduit entre 2012 et 2018 (- 0,3 point).

Les activités énergétiques et industrielles pèsent sur les émissions de gaz à effet de serre

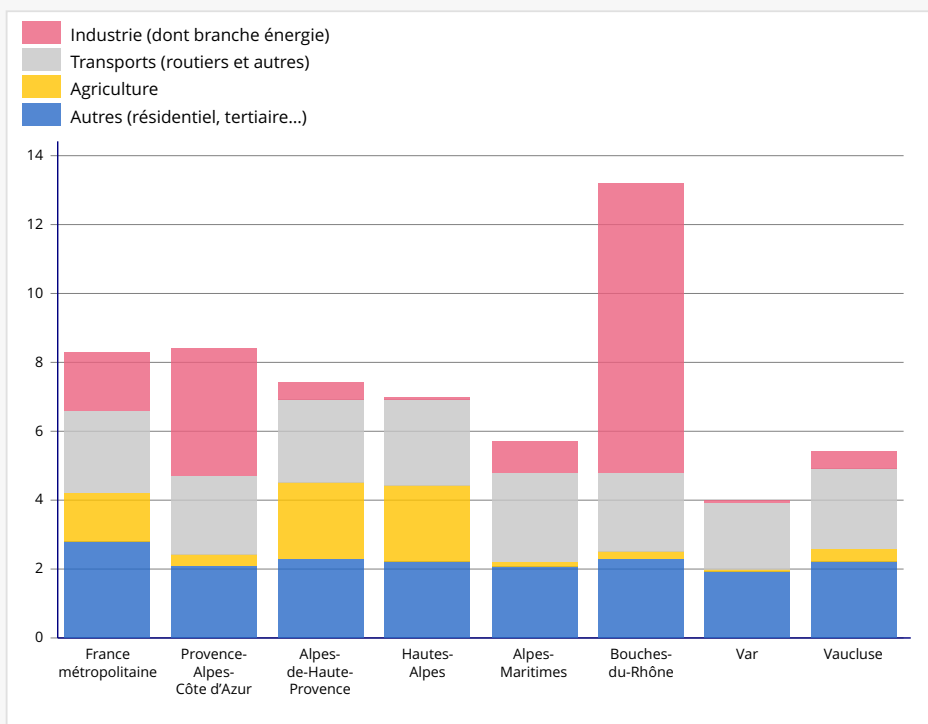
Une autre partie des ODD porte sur les enjeux climatiques et environnementaux.

Les émissions de gaz à effet de serre sont légèrement plus élevées en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France métropolitaine (8,4 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant contre 8,2 en 2016). Derrière ce surcroît modéré, figurent des activités industrielles particulièrement émettrices dans les Bouches-du-Rhône (**figure 2**) avec, notamment, la dense activité pétrochimique autour de l'étang de Berre. Les transports jouent un rôle comparable à celui observé dans les autres régions. En revanche, les secteurs tertiaires et résidentiels sont un peu moins émetteurs qu'ailleurs. Enfin, dans la plupart des départements de la région, les activités agricoles contribuent notablement peu aux émissions. La région se singularise par ailleurs par la part très élevée de l'agriculture biologique : en 2018, cela concerne 26 % de la surface agricole utilisée contre 8 % en moyenne en France métropolitaine.

Entre 2010 et 2017, le pouvoir de réchauffement global consécutif aux émissions de gaz à effets de serre a diminué sensiblement. Cette baisse, résultat de réglementations environnementales, est visible en particulier dans les secteurs tertiaire, résidentiel et dans l'industrie. Elle est moindre dans la région qu'ailleurs en France.

Figure 2 – Les activités industrielles des Bouches-du-Rhône particulièrement émettrices de GES

Émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant en 2016, selon l'origine des émissions (en tonnes d'équivalent CO₂ par habitant)



Sources : Citepa, Ademe

Une faible valorisation des déchets ménagers

Limiter la production et améliorer la valorisation des déchets constituent également des enjeux environnementaux majeurs dans la région. La production de déchets ménagers et assimilés y est plus importante qu'au niveau national. Ce surplus s'explique pour partie par la fréquentation touristique. Mais il tient surtout à la collecte, en bien plus grande quantité qu'ailleurs, de déchets issus des activités économiques (commerces, petites entreprises, administrations...) par le service public normalement dédié aux déchets ménagers. Par ailleurs, les déchets ménagers et assimilés sont aussi moins valorisés qu'ailleurs : 35 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur contre 45 % en France métropolitaine en 2017, hors gravats.

Un développement économique encore très inégalitaire

Soutenir la dimension économique du développement fait également partie des objectifs de développement durable.

Le PIB par habitant de la région arrive au deuxième rang de France de province, après celui d'Auvergne-Rhône-Alpes. En outre, les dépenses de recherche rapportées au PIB, encore en retrait au début des années 2010, ont fortement progressé. En 2015, elles sont supérieures au niveau de France de province.

Cette création de richesse et cet investissement dans la recherche se conjuguent avec un taux de chômage élevé et une insertion professionnelle des jeunes particulièrement difficile. De façon générale, le développement économique de la région se traduit par une distribution des revenus plus inégalitaire que dans les autres régions de France métropolitaine. Malgré l'ampleur des mécanismes de redistribution via des prestations sociales dans la région, en 2017, le rapport interdécile des niveaux de vie reste le plus élevé des régions de province (3,6). Dans les communes d'Aix-en-Provence, Marseille, Nice ou Cannes, ces inégalités de répartition sont particulièrement fortes avec un rapport interdécile qui dépasse 4.

Encadré 1 – 17 « ODD » et leurs indicateurs

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été établis par les États membres des Nations unies et sont rassemblés dans l'Agenda 2030. Ils constituent un appel à l'action de tous les pays afin de promouvoir la prospérité tout en préservant l'habitabilité de la planète. La lutte contre la faim et la pauvreté doit ainsi aller de pair avec des stratégies qui visent à favoriser la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux (éducation, santé, protection sociale, accès à l'emploi décent...) et environnementaux (lutte contre le changement climatique, pour la biodiversité, pour la qualité de l'air et des ressources en eau...).

Pour la France, un ensemble d'indicateurs issus des 232 indicateurs de l'Agenda 2030 et adapté aux priorités et spécificités nationales a été retenu pour le suivi des ODD. Certains sont repris dans ce tableau de bord mais tous ne sont pas déclinables au niveau régional. Il s'est agi alors de proposer, autant que possible, d'autres indicateurs de suivi. Un travail commun entre l'Insee, le ministère de la Transition écologique et l'association Régions de France a permis l'élaboration d'une part importante des indicateurs complémentaires utilisés dans ce tableau de bord régional. D'autres sont issus des travaux de l'Observatoire régional des déchets, d'Atmosud ou de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Les 17 Objectifs de développement durable sont les suivants :

- Objectif n° 1 - Éradication de la pauvreté
- Objectif n° 2 - Sécurité alimentaire et agriculture durable
- Objectif n° 3 - Santé et bien-être
- Objectif n° 4 - Éducation de qualité
- Objectif n° 5 - Égalité entre les femmes et les hommes
- Objectif n° 6 - Gestion durable de l'eau pour tous
- Objectif n° 7 - Énergies propres et d'un coût abordable
- Objectif n° 8 - Travail décent et croissance durable
- Objectif n° 9 - Infrastructures résilientes et innovation
- Objectif n° 10 - Réduction des inégalités
- Objectif n° 11 - Villes et communautés durables
- Objectif n° 12 - Consommation et production responsables
- Objectif n° 13 - Lutte contre les changements climatiques
- Objectif n° 14 - Vie aquatique marine
- Objectif n° 15 - Vie terrestre
- Objectif n° 16 - Paix, justice et institutions efficaces
- Objectif n° 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Encadré 2 – Partenariat

Cette étude et le Tableau de bord du développement durable ont été réalisés dans le cadre d'un partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal).

Définitions

L'**accessibilité potentielle localisée** (APL) aux médecins généralistes est un indicateur local, calculé au niveau de la commune. Il vise à mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins (ici, de médecine généraliste). L'offre de soin est estimée à partir des données de l'assurance-maladie (SNIIR-AM), en prenant compte du niveau d'activité des professionnels en exercice. La demande est approchée par les structures par âge du recensement de la population. Des données sont accessibles sur le site de la Drees.

Le **taux d'emploi** d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans) ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes et hommes de 25 à 54 ans ici).

Le **niveau d'occupation des logements** repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à une norme d'« occupation normale », fondée sur la composition du ménage. Le calcul de l'indicateur est réalisé sur le champ de l'ensemble des ménages.

Les **émissions de gaz dits « à effet de serre »** (GES) citées dans cette étude concernent les gaz émis du fait des activités humaines et qui ont la propriété d'absorber et réémettre une partie des rayons solaires (rayonnement infrarouge), phénomène à l'origine de l'effet de serre. Conventionnellement, on se limite aux gaz à effet de serre (GES) directs c'est-à-dire aux six gaz (CO₂, CH₄, N₂O, CFC, HFC, SF₆) pris en compte dans le protocole de Kyoto.

Le **pouvoir de réchauffement global** (PRG) résume l'effet anticipé sur le climat des émissions de gaz à effet de serre.

La production de **déchets** par les ménages est appréhendée par les quantités collectées par le service public des déchets. Cette collecte est organisée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les communes indépendantes, ayant une compétence déchets. Ils comprennent une part non négligeable, de l'ordre de 20 % environ (35 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur), de déchets qui ne sont pas produits par les ménages mais par des entreprises, généralement du commerce ou de l'artisanat (papiers et cartons des petits commerces ou des services, déchets de certains restaurants, etc.).

Les modes de traitement pris en compte ici comme **valorisation des déchets** comprennent le recyclage et le réemploi (valorisation matière), le compostage, la méthanisation et l'épandage (valorisation organique). Les autres modes de traitement, dits « non valorisés », sont l'incinération et la mise en décharge.

Les **rapports interdécales** des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Le rapport entre 9^e décile et 1^{er} décile (D9/D1) met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution, c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution. Si on ordonne une distribution de revenus, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, pour une distribution de revenus donnée, le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ; le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Pour en savoir plus

- > « **Tableau de bord du développement durable en Provence-Alpes-Côte d'Azur – Édition 2021** », *Chiffres détaillés*, février 2021
- > **Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique** 
- > Agence de la transition écologique (Ademe), « **Déchets chiffres-clés l'Essentiel**  », *Faits et Chiffres*, avril 2020
- > Atmosud, « **Diagnostic air climat énergie du PCAEM de la métropole Aix-Marseille-Provence**  », février 2018
- > **Observatoire régional des déchets Provence-Alpes-Côte d'Azur** 
- > Legendre B. (Drees), « **En 2018, les territoires sous-dotés en médecins généralistes concernent près de 6 % de la population** », *Études et Résultats* n° 1144, février 2020



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur - 17 rue Menpenti - CS 70004 - 13395 Marseille Cedex 10
Directeur de la publication : Valérie Roux